



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018**

**COMMUNE DE PLOUHINEC**

L'an deux mil dix-huit, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des conseils, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien LE FORMAL.

**Morbihan**

**Date de convocation**  
13 juin 2018

**Date de publication**  
13 juin 2018

**Nombre de conseillers**  
en exercices 24  
présents 18  
votants 23

**Présents :** M Adrien LE FORMAL, Mme Marie-Christine LE QUER, M Loïc SEVELLEC, Mme Armande LEANNEC, M Franz FUCHS, Mme Michelle LE BORGNE-BULEON, M Michel BLANC, Mme Sophie LE CHAT, M Patrice TILLIET, Mme Catherine CORVEC, M Bernard GUYONVARCH, Mme Pascale HUD'HOMME, M Louis JUBIN, Mme Monique KERZERHO, M Claude LE BAIL, Mme Marie-Hélène LE BORGNE-JEGO, MM Alain MANCEL et Joseph THOMAS.

**Absents :**  
Mme Maud COCHARD, MM Jean-Joseph LE BORGNE et Gilbert CONQUEUR, Mmes Alexandra HEMONIC, Julie LE LEUCH et Aurélie PHILIPPE

**Procurations :**  
Mme Maud COCHARD donne pouvoir à Mme LE CHAT  
M Jean-Joseph LE BORGNE donne pouvoir à M FUCHS  
Mme Alexandra HEMONIC donne pouvoir à M MANCEL  
Mme Julie LE LEUCH donne pouvoir à M JUBIN  
Mme Aurélie PHILIPPE donne pouvoir à Mme CORVEC

**Secrétaire de séance :**  
Madame Pascale HUD'HOMME

**2018-9-2.1 - Zonage de l'assainissement des eaux pluviales - Validation des conclusions de la Commissaire enquêteur**

Parallèlement aux travaux d'élaboration du PLU, plusieurs études ont été engagées de manière à venir conforter le document final. Il a ainsi été procédé à une actualisation de l'inventaire des zones humides ainsi qu'au zonage de l'assainissement collectif des eaux usées.

En matière d'assainissement des eaux pluviales, la Commune disposait d'un travail réalisé par Audélor dans le cadre de l'élaboration du PLU annulé en 2015. Toutefois, il était nécessaire de procéder à l'élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales beaucoup plus complet.

Le cabinet Bourgois a été recruté pour réaliser ce travail qui comprend, d'une part un schéma directeur et, d'autre part, un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Le premier document est un support technique permettant à la Commune de connaître la consistance de ces réseaux et les points faibles de ceux-ci. A l'appui de ce schéma, elle peut anticiper un certain nombre de travaux comme cela a été le cas rue du 19 mars 1962 et dans la zone Le Bisconte-Keros.

Le second permet de définir des règles directement intégrées au PLU lui-même sous la forme d'un zonage.

Toutefois, ce projet de zonage doit faire l'objet d'une enquête publique avant de pouvoir être intégré au PLU.

Le projet de zonage a été remis au mois de janvier dernier.



A la demande de la Commune, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Madame LE FAOU pour mener l'enquête publique qui a ensuite été prescrite par arrêté du Maire du 14 février 2018.

Un premier avis d'enquête a été publié dans la presse (Le Télégramme et Ouest France) le 16 février, un second l'a été le 10 mars. Ce même avis a été affiché en Mairie et dans différents lieux de la Commune et l'ensemble des documents ont été mis à disposition du public sur le site Internet de la Commune et à l'accueil de la Mairie.

L'enquête s'est déroulée du 7 mars au 6 avril inclus et trois permanences ont été assurées par Madame LE FAOU, en Mairie.

Au terme de cette enquête Madame LE FAOU a remis un procès-verbal de synthèse comprenant quatre demandes de précisions. Il lui a été répondu par courriers des 10 et 13 avril 2018.

Enfin, Madame LE FAOU a remis son rapport et ses conclusions le 23 avril 2018.

Ces deux documents étant joints en annexe du présent document, Madame LE FAOU conclut l'enquête par « *un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales de la Commune de Plouhinec (56)* ».

**En conséquence de tout ce qui précède et des documents ci-joints, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le rapport et les conclusions de Madame LE FAOU, Commissaire enquêtrice chargée de l'enquête publique relative au zonage de l'assainissement des eaux pluviales ;**
- **décide que ledit zonage sera intégré au plan local d'urbanisme dont l'approbation devrait être soumise au Conseil municipal à la fin du mois de juillet prochain.**

**Fait en Mairie 20 juin 2018  
Au registre suivent les signatures.**

**Le Maire  
Adrien LE FORMAL**

